**Fiche inscription majeur saison 2025/2026**

**Adhérent :**

 **Renouvellement Nouvelle adhésion**

NOM : Prénom :

Sexe (M/F) : Né(e) le : / /

Ceinture :

Adresse postale :

CP :

Ville :

N° portable :

E-mail :

Situation de handicap : OUI ou NON

Si oui handicap :  Moteur  Visuel  Auditif Mental et troubles associés

**Les cours ont lieu le lundi soir de 19h30 à 21h**.

Tarifs :

|  |  |
| --- | --- |
| **Catégorie** | **1 cours / semaine** |
| Étudiant | 230€ |
| Adulte | 250€ |
| Chômeur | 240€ |

Possibilité de régler en trois chèques remis à l’inscription, à l’ordre de l’association Arts Martiaux Dardilly ou A.M.D, par virement (transmission de notre RIB) ou en espèce.

Autorisations :

 Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l’association et je m’engage à en respecter les dispositions. Toute adhésion à l’association Arts Martiaux Dardilly, matérialisée par la signature de la présente fiche d’inscription, vaut acceptation pleine et entière du règlement intérieur, consultable via le QR code ci-dessous, et pouvant être communiqué en version papier ou numérique sur simple demande.

Accès au règlement complet au QR code suivant :

*Les points clés du règlement à retenir :*

* Seul un judoka **licencié** à la FFJDA peut accéder au tatami pour des raisons d’assurance et de sécurité. Pour cela, l’association doit être en possession de la fiche d’inscription remplie et signée, du certificat médical si nécessaire, et du règlement.
* Le judoka est ponctuel. Refus d’accès au cours pour tout retard supérieur à 5 min non justifié sur WhatsApp. Toute absence doit être signalée en amont sur WhatsApp.
* Les accompagnants ne peuvent quitter le dojo qu’après avoir confié leur enfant à l’enseignant.
* Le judoka arrive en tenue civile et se change dans les vestiaires.
* Le judoka est propre : judogi complet, ongles coupés, cheveux attachés, T-shirt blanc pour les féminines, aucun bijou. Obligation de porter des claquettes ou chaussons pour se déplacer dans le dojo.
* Pour s’hydrater pendant l’entraînement, chaque judoka doit apporter sa gourde et veiller à la récupérer en partant.
* L’association décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation d’objets personnels.
* Pour le bon déroulement des cours et la concentration de tous, les accompagnants doivent quitter la salle pendant les entraînements.
* L’association n’est responsable que des activités se déroulant sur le tatami durant les cours. En dehors de ce cadre, la responsabilité des enfants incombe exclusivement à leurs accompagnants, notamment dans les vestiaires, les couloirs du complexe et ses abords.
* Aucun mineur n’est autorisé à quitter le dojo seul. Les accompagnants doivent venir les récupérer à l’heure et se signaler auprès de l’enseignant.
* Le judoka s’engage à participer régulièrement aux cours, à faire preuve de motivation, de rigueur tout au long de la saison et à adopter une attitude en accord avec le code moral du judo, sur et en dehors du tatami. L’engagement, l’assiduité et le respect sont des valeurs essentielles.
* Il est demandé à chacun de respecter son enseignant, ses camarades, les installations sportives ainsi que l’image de l’association. Tout manquement sera sanctionné par une exclusion temporaire ou définitive.
* Les enseignants sont responsables de la pratique sportive exclusivement, pour toute autre question, il convient de s’adresser aux responsables du bureau.

Certificat médical :

* **1ère Demande de Licence ou reprise après interruption :**

Un certificat médical de « non contre-indication à la pratique du judo, en compétition ou non » selon la pratique prévue, est obligatoire. Il doit être daté de moins de 6 mois au jour de la demande de licence.

* **Renouvellement de licence sans interruption**

Si un certificat médical a été fourni, pendant 3 ans, le sportif peut uniquement remplir le « questionnaire relatif à l’état de santé du sportif majeur ».

 Je certifie avoir répondu par la négative à toutes les rubriques du « questionnaire relatif à l’état de santé du sportif majeur » joint en dernière page.

* J’ai répondu “non” à toutes les questions, il n’y a pas besoin de nouveau certificat médical.
* J’ai répondu “oui” à au moins une question, un nouveau certificat médical est exigé ( < 6 mois).
* **Pour les compétitions**

Le certificat médical doit impérativement mentionner la mention « non contre-indication à la pratique en compétition ».

**NB : le questionnaire médical est à conserver par vos soins, il n’est pas à nous remettre. Cela fait partie de vos données de santé couvertes par le secret médical.**

 J’autorise les responsables des activités de l’association AMD à prendre toutes les décisions nécessaires en cas **d’urgence médicale**.

Éléments importants à nous signaler, médical (allergie, intolérance alimentaire) ou autre :

 J'autorise gracieusement et pour une durée indéterminée l’association A.M.D à utiliser mon image, dans les divers médias (presse, internet, …) dans le but de valoriser l’image du club et de promouvoir la pratique sportive. **En cas de non-autorisation**, je m’engage à ne pas m’inscrire aux manifestations publiques.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978 (art.27), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.

Fait à le

Signature :

(Précédée de la mention « Lu et approuvé »).

Pour valider votre inscription, merci de nous faire parvenir :

* La présente fiche d’inscription dûment remplie et signée
* Le certificat médical si nécessaire
* Le règlement de la cotisation

****